

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du Lundi 18 Mars 2019

P.V. N° 29

Président de séance : M. Jean REDAUD

Secrétaire de séance : M. Michel ALEXANDRE

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Serge PAPA – Raymond PERON

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur centre var** : **salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE** à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

Les désignations se faisant dorénavant à minima 15 jours avant la date de la rencontre (sous forme de pré-désignation) et, en partie automatiquement.

Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités avec une tolérance jusqu'à J - 17 jours.

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 9 février 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre compte My FFF, avant le Vendredi 18 janvier 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

La CDA constate que certaines indisponibilités sont envoyées une semaine ou 10 jours avant, alors que des pré-désignations internes ont déjà été faites, d'où modifications et complexité de gestion pour les désignateurs.

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

NECROLOGIE

- Ayant appris avec tristesse le décès de **M. Gérard PY**, ancien membre du CD et ancien secrétaire général du District, le Président et les membres de la CDA présentent à son épouse, ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à tous leurs proches touchés par ce deuil, leurs très sincères condoléances.

PROMPT RETABLISSEMENT

- Ayant appris avec émotion l'agression physique dont a été victime **M. Rémi DESMARE** lors d'une rencontre senior D1 le 17/03/19, le Président et les membres de la commission lui souhaite un prompt et complet rétablissement, tant sur le plan physique que sur le plan moral. Qu'il soit convaincu que la commission sera attentive aux suites données à cette affaire et qu'elle a toute confiance en la commission de discipline qui sera amenée à juger le ou les coupables.

CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

DE LA LIGUE DE MEDITERRANEE :

- Confirmant le bon fonctionnement de la messagerie de Ligue de **M. Rachid EL AMARI**. Transmis au Président et au responsable des licences.

- Demandant à la commission de leur adresser régulièrement la liste des nouveaux arbitres devant bénéficier de l'ouverture d'une messagerie de Ligue. Transmis au Président et au responsable des licences.

DES ARBITRES :

- **M. Mustapha ABBOUR** : au sujet de ses désignations à venir. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
> informant la commission de son indisponibilité tous les samedis jusqu'à nouvel avis en raison de ses obligations professionnelles liées aux derniers événements. Transmis aux responsables des désignations.

- **M. Dominique CARPENTIER** : rappelant sa demande de n'officier qu'à la touche pour raison médicale jusqu'à nouvel avis. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

- **M. Rachid EL AMARI** : au sujet de la sanction prise à son encontre par la commission. Réponse faite à l'intéressé par le vice-président délégué de la CDA le 12/03/19. Transmis au Président.

- **M. Frédéric AMOROSO** : au sujet de sa convocation pour les tests théoriques de fin de saison du 13/04/19. Transmis au Président et au responsable de la formation qui répondra.

- **M. M'Hamed BEN AMOR** : informant la commission de l'absence d'un arbitre désigné lors d'une rencontre U17 D2 du 10/03/19 et d'un autre arbitre lors d'une rencontre senior D3 du 17/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

- **M. Dylan CORTES** : confirmant sa disponibilité pour officier à la touche le samedi 16/03/19. Transmis aux responsables des désignations.

- **M. Habib DAAS** : s'excusant pour son indisponibilité tardive des 23 et 24/03/19 en raison de ses obligations professionnelles et adressant un justificatif patronal en attestant. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

- **M. Fabien DAVID** : adressant un certificat médical justifiant d'une prolongation d'indisponibilité jusqu'au 17/06/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des désignations.

> informant la commission de sa démission de l'arbitrage à compter de la fin de la saison en cours. Pris acte. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des désignations, de la formation, des observations et des licences.

> demandant à être reçu par la commission, suite à sa décision d'arrêter l'arbitrage en fin de saison. Transmis au Président qui répondra.

- **M. Saïd LIMANE** : au sujet d'une indisponibilité tardive. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.

- **M. Sofiane MESGGUID** : informant la commission de sa disponibilité tous les samedis jusqu'à la fin de la saison en cours. Transmis aux responsables des désignations.

- **M. Mohamed HAMDY SALAH** : s'excusant pour son indisponibilité tardive du 10/03 au 03/05/19 en raison de ses obligations professionnelles et adressant un justificatif patronal en attestant. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des désignations et de la formation.

- **M. Nicolas MONNIOTTE** : au sujet d'une désignation du 16/03/19 pour une rencontre U17 D1. Transmis aux responsables des désignations qui feront le nécessaire.

- **M. Nebyl RAHAL** : se portant candidat au titre d'arbitre de ligue futsal pour la prochaine saison. Transmis au Président et aux responsables de la formation et de la catégorie.

- **M. Alain SANCHEZ** : confirmant sa disponibilité le 16/03 et son indisponibilité le 17/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. David BELGUENDOUZ** : s'excusant pour son absence lors des tests de connaissances du 13/03/19 en raison de ses obligations professionnelles et adressant un justificatif patronal en attestant. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Yohann BENABBOUN** : demandant audience à la commission. Transmis au Président qui répondra.
- **M. Wahbi MAHOUACHI** : au sujet de sa participation aux tests théoriques de fin de saison. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Pascal MICHAUD** : informant la commission de l'absence non excusée d'un arbitre officiellement désigné pour officier lors des rencontres U15 D3 et seniors D2 à **RAMATUELLE** le 17/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **Mme Camille DAAS** : FA rencontres de la journée « Mesdames franchissez la barrière » du 23/02/19 à charge du District.
- **M. Magid AGGOUNE** : FA rencontre de coupe du Var football loisir du 14/03/19 à charge du District.

INDISPONIBILITES :

- M. Fabien DAVID : jusqu'à la fin de la saison en cours.
- M. Alain SANCHEZ : le 17/03/19.
- M. Mohamed HAMDY SALAH : jusqu'au 03/05/19.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- Néant depuis le dernier PV.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **US CARQUEIRANNE LA CRAU** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D2 du 16/03/19.
- **AS MAR VIVO** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D2 du 17/03/19.
- **CA ROQUEBRUNOIS** : un arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 17/03/19.
- **FC VIDAUBAN** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D3 du 23/03/19.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **FC RAMATUELLOIS** : demandant à bénéficier des trois mêmes arbitres pour leurs rencontres U15 D3 et U17 D3 du 16/03/19 ainsi que pour celles des U15 D2 et Seniors D2 du 17/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **ES SOLLIES FARLEDE** : au sujet d'un des arbitres désigné pour leur rencontre seniors D2 du 17/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **TOULON HOPITAL** : au sujet d'un des arbitres désigné pour leur rencontre seniors D1 du 17/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **ES LORQUAISE** : au sujet de l'inversion des joueurs blessés sur la FMI lors d'une rencontre U17 D3 du 09/03/19. Nécessaire fait par le vice-président délégué de la CDA auprès du secrétariat du District.
- **FC RAMATUELLOIS** : au sujet de la désignation d'un arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 17/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **AS MAXIMOISE** : demandant à bénéficier de la désignation des trois mêmes arbitres pour leurs rencontres U15 D1 et U19 D1 du 23/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- > demandant à bénéficier du même arbitre central pour leurs deux rencontres à suivre en Féminines à 8 et U17 D3 du 24/03/19. La commission ne peut accéder à cette dernière demande, les arbitres ne pouvant officier lors de deux centres la même journée. Transmis aux responsables des désignations.
- **SP C NANSAIS** : demandant à ne bénéficier que d'un seul arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 16/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **US PRADETANE** : au sujet d'une sanction administrative d'exclusion infligée à un de leur joueur lors d'une rencontre U17 D2 du 16/03/19 et demandant une entrevue à la commission. Transmis au Président qui répondra.
- **FC RAMATUELLOIS** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **MM. Sylvain COMBE – William LAMOTTE et Gaceme MOUMEN** pour officier lors de leurs tournois des 01 – 02 – 08 et 09/06/19. Accord de la commission sous réserve de l'homologation des tournois par la commission compétente du District et sous réserve des désignations officielles. Transmis aux responsables des désignations.
- **US ST MANDRIER** : informant la commission de l'absence d'un arbitre officiellement désigné pour leur rencontre U17 D2 du 17/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

DIVERS :

- **M. Amine MEROUANI (stagiaire arbitre en cours de formation)** : s'excusant pour son absence lors de certains cours de formation initiale du mercredi en raison de ses nouvelles obligations professionnelles. Transmis au responsable de la formation.
- **BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE** : adressant une invitation pour la remise du Trophée de l'Arbitrage à Mme Camille DAAS. Remerciements. Transmis au Président.

QUESTIONS DIVERSES :

- La commission fait le point sur les absences de rapports d'arbitrage et sur les absences non excusées des arbitres devant les commissions disciplinaires du District.

AUDITIONS :

- La commission reçoit sur convocation **M. Nicolas MONNIOTTE** accompagnée de sa sœur en qualité de représentante de l'autorité légale.
- Elle procède à l'audition de l'arbitre et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.
- La commission prend note de l'absence excusée de deux arbitres règlementairement convoqués :
 - * pour le premier, après avoir constaté l'absence d'explications de sa part et étudié son dossier, la commission DECIDE d'appliquer à son encontre les sanctions prévues au règlement intérieur pour la saison 2018/2019 en relation avec les griefs évoqués dans sa convocation.
 - * pour le second, compte tenu des explications apportées par l'intéressé, la commission DECIDE de classer son dossier sans suite.

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 25 mars 2019 à 18h00*

Le Président de séance : Jean REDAUD
Le Secrétaire de séance : Michel ALEXANDRE